

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 466

présenté par  
Mme Parmentier-Lecocq et Mme Grandjean

-----

**ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de ce dispositif ainsi que les conditions de mise à la disposition de l'employeur du passeport de prévention »

les mots :

« du passeport de prévention et de sa mise à la disposition de l'employeur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel